

Arrêté du 19 mai 2003 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargé des parcs régionaux

NOR : *DEVN0320149A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 28 juin 1984 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux ;
Vu l'arrêté du 29 janvier 2002 portant attribution des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux ;
Vu les propositions des organisations syndicales ;
Vu l'arrêté du 2 avril 2002 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux.

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux.

A. - Représentants de l'administration

Membres titulaires

M. Fradin (Guy), directeur de la nature et des paysages, président ;
M. Barthod (Christian), chargé de la sous-direction des espaces naturels ;
M. Guizien (Dominique), chargé de la sous-direction des ressources humaines ;
M. Sommier (Michel), directeur du parc national des Ecrins ;
M. Brugière (Yves), directeur du parc national de la Guadeloupe ;
M. Olivier (Louis), directeur du parc national du Mercantour ;
M. Lopez (Emmanuel), directeur du parc national de Port-Cros ;
M. Traub (Philippe), directeur du parc national de la Vanoise ;
M. Kbaier (Rouchdy), directeur du parc national des Pyrénées-Occidentales ;
M. Cosson (Arnaud), directeur adjoint du parc national des Cévennes.

Membres suppléants

M. Laroussinie (Olivier), chef du bureau des réserves et des parcs nationaux ;
Mme Guichard (Dominique), du bureau des réserves et des parcs nationaux ;
Mme Chazal (Anne-Marie) adjointe à la chargée du bureau du personnel des établissements publics, des statuts et du dialogue social ;
M. Buhot (Dominique), chargé de la mission de création du parc national marin d'Iroise ;
Mme Caristan (Patricia), chargée de la mission d'études pour la création du parc de la Guyane ;
M. Merlin (Jacques), chargé de la mission pour la création du parc national de l'île de la Réunion ;
M. Decoud (Jean-Michel), directeur adjoint du parc national des Ecrins ;
M. Landrieu (Gilles), directeur adjoint du parc national du Mercantour ;
Mme Jensen (Nicole), directrice adjointe du parc national de Port-Cros ;
Mme Granger-Cuq (Danièle), directrice adjointe du parc national de la Vanoise.

B. - Représentants du personnel

Au titre du syndicat SNE-CFDT

Membres titulaires

Mme Laberdesque (Anne-Marie), parc national des Pyrénées-Occidentales ;
Mme Virevaire (Myriam), parc national de Port-Cros ;
M. Houard (Thierry), parc national de Port-Cros ;
M. Deluermoz (Gil), parc national des Ecrins ;

Mme Sagot (Clotilde), parc national de la Vanoise ;
M. Rival (André), parc national des Cévennes ;
M. Baisset (Marcel), parc national des Ecrins ;
M. Lubin (Adrien), parc national de la Guadeloupe.

Membres suppléants

M. Arthur (Christian), parc national des Pyrénées-Occidentales ;
M. Tillmann (Michel), parc national de Port-Cros ;
M. Commandré (Bernard), de l'atelier technique des espaces naturels ;
M. Joulot (Christian), parc national du Mercantour ;
M. Barraud (Rémy), parc national de la Vanoise ;
Mme Lemmet (Sandrine), parc national des Cévennes ;
M. Fougeray (Daniel), parc national des Ecrins ;
Mme Patient (Anasthasie), parc national de la Guadeloupe.

Au titre du syndicat SNPPRN-CGT

Membres titulaire

M. Araoud (Philippe), parc national des Cévennes ;
M. Guénin (Sébastien), parc national de Port-Cros.

Membres suppléants

M. Dalix (Jean-François), parc national de la Vanoise ;
M. Bossu (Eric), parc national de Port-Cros.

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour une période allant jusqu'au 1^{er} avril 2005.

Article 3

Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 19 mai 2003.

*La ministre de l'écologie
et du développement durable,
Pour la ministre et par
délégation :
Le directeur de la nature
et des paysages,
G. Fradin*